

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE22

présenté par

M. Lauzzana, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

-----

### ARTICLE 13

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« dispositions prises en application »

les mots :

« ordonnances prises sur le fondement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.